

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Ressources Humaines :

a) Modalité de mise en œuvre du Compte Epargne Temps

Circulaire du 31 mai 2010 sur la réforme du CET dans la Fonction Publique :
mise à jour par le Centre de gestion **en décembre 2020** :

l'ouverture d'un CET se fait à la demande expresse de l'agent. Si le demandeur remplit les conditions d'ouverture est accordée de plein droit.

l'autorité territoriale **n'a pas besoin de prendre une délibération pour la création du compte épargne temps.** **En revanche,** elle est nécessaire pour déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture ainsi que les modalités d'utilisation des droits épargnés.

Elle doit être **précédée d'une consultation du Comité Technique Paritaire** :

(commission le 23/11/2021)

Prendre une **délibération provisoire** qui sera validée par le Conseil Municipal en décembre 2021.

Présentation du dossier par Mr le Maire

b) Adjointes techniques -service scolaire : planning jours fériés

Présentation par Jacqueline MANCEAU :

Pour 2021 samedi 1^{er} mai et samedi 8 mai : le nettoyage des locaux scolaires a été effectués la veille après l'école

Prendre connaissance du mail du centre de gestion de la Sarthe : prendre une décision pour le travail des agents chargés de l'entretien des locaux scolaires lorsque le planning inclus un jour férié

Intercommunalité : Prestation de services : assainissement collectif -eaux pluviales
voir délibération proposée par la CCBL

Courses hippiques : reversement des paris

La Commune a perçu 665.16 € le 08/03/2021

Proposition de reverser cette somme à la société des courses hippiques de CHATEAU DU LOIR sous forme de subvention exceptionnelle

Réhabilitation de la Mairie : devis lever des intérieurs et façades : Ouverture de crédits

Devis du cabinet LOISEAU pour un montant de 3 961.20 €

Ouverture de crédit au C/2031 financé par la réserve

Groupe scolaire : devis peinture – projet budgétaire 2022

Classe PS/MS + CE1/CE2 : 6 758.90 € TTC : FCTVA à récupérer en 2024 : 1126.48 €

1, Avenue du Mans : cantine et garderie : 11 211.18 € TTC : FCTVA à récupérer en 2024 : 1 868.53 €

INFORMATIONS DIVERSES :

Désamiantage et démolition de la remise située 13, Avenue du Mans : 20 169.84 €

Dépense imputée directement sur la réserve au c/678 : pas de FCTVA (3 361.64 €)

Présentation du devis par Alain CHAUVIN pour l'implantation d'une clôture au 13, Avenue du Mans (si réception en mairie avant le 2 septembre)

QUESTIONS DIVERSES